

# APRES ONZE MOIS

## Ce qui a été réalisé du Programme du Front Populaire BILAN

RÉALISÉ (entièrement ou partiellement)	NON RÉALISÉ	RÉALISÉ A L'ENCONTRE DU PROGRAMME
<b>REVENDEICATIONS POLITIQUES</b>		
<b>I. — DEFENSE DE LA LIBERTE</b>		
Un certain nombre de grâces amnistiantes ont été accordées. (Loi du 12 août 1936.)	Amnistie générale. (Un projet incomplet est en suspens devant le Parlement.) Désarmement et dissolution <i>effective</i> des ligues fascistes. Assainissement de la vie publique, notamment par les incompatibilités parlementaires. Abrogation des lois scélérates et des décrets-lois restreignant la liberté d'opinion. Répression efficace de la diffamation et du chantage (loi équivoque sur la presse non encore votée par le Sénat). Mesures contre les trusts de presse et de publicité.	Appel à la réconciliation nationale (Léon Blum, mars 1937).  Poursuite contre des journaux ouvriers, en vertu des lois scélérates. ( <i>Jeune Garde</i> , etc.)
Reconnaissance du droit syndical. (Loi du 24 juin 1936 sur les conventions collectives.) Droit syndical aux fonctionnaires. (Projet déposé, avril 1937.) Prolongation de la scolarité. (Loi du 13 août 1936.) Projet de réforme de l'Enseignement. (Déposé.)	Application de la laïcité à l'Alsace.  Commissions d'enquête sur les colonies (pas encore constituées ni parties pour la plupart des colonies).	Réception de Léon Blum chez le nonce du Pape (9 février). Appel radiodiffusé du cardinal Verdier en faveur de l'emprunt (mars 1937). Répression en Indochine, au Maroc, etc... Dissolution de l'Etoile Nord-Africaine, du Comité d'action marocaine, etc...
<b>II. — DEFENSE DE LA PAIX</b>		
Pseudo-nationalisation des industries de guerre. (Loi du 11 août 1936.) (Application très incomplète de la loi et, dans l'aéronautique, régime de gestion mixte qui n'est qu'une duperie.)	Limitation puis réduction générale simultanée et contrôlée des armements. Répudiation de la diplomatie secrète. Action pour ramener à la S.D.N. les Etats qui s'en sont écartés. Assouplissement de la procédure prévue pour l'ajustement des traités dangereux pour la paix du monde.	Augmentation nouvelle des armements (première tranche de 4 milliards).
<b>REVENDEICATIONS ÉCONOMIQUES</b>		
<b>I. — RESTAURATION DE LA CAPACITE D'ACHAT</b>		
Semaine de quarante heures, congés payés (ces derniers hors du programme). (Loi du 26 juin 1936.) Exécution <i>rapide</i> d'un plan de grands travaux. (Loi du 18 août 1936, mais réalisée au compte-gouttes.) Office du blé. (Loi du 17 juillet 1936.) (Projet primitif émasculé par le Sénat.) Revalorisation de certains produits agricoles. Aide temporaire au commerce, à l'industrie et à l'agriculture. (Loi du 20 juillet 1936.) Moratoire pour les loyers commerciaux et les fonds de commerce exigibles avant le 21 août 1937. Délais de paiement aux commerçants et industriels. (Loi du 23 août 1936.) Limitation et suppression des injustices que comportent les décrets-lois.	Fonds de chômage. Retraite pour les vieux travailleurs.  Lutte contre la spéculation et la vie chère.  Livraison des engrais aux prix de revient à l'aide d'offices et de contrôle. Caisse de crédit aux calamités agricoles (non prévu au programme, mais promis). Réduction des baux à ferme.  Révision des billets de fonds de commerce (non voté au Sénat).  Aménagement des dettes.	Arbitrage obligatoire (31 décembre 1936).
<b>II. — CONTRE LE PILLAGE DE L'ÉPARGNE</b>		
Interdiction aux fonctionnaires d'appartenir à des Conseils d'administration. Réforme partielle de la Banque de France. (Loi du 24 juillet 1936.)	Réglementations de la profession de banquier, du bilan des banques et des sociétés anonymes, des pouvoirs des administrateurs.	Appel à la confiance des banquiers pour l'emprunt dit de défense nationale. Nomination à la tête du Fonds de contrôle de MM. RIST, RUEFF et BAUDOIN (mars 1937).
<b>III. — ASSAINISSEMENT FINANCIER</b>		
Majoration de l'impôt sur le revenu et sur les successions. (Projet primitif émasculé par le Sénat.) Impôt sur les réserves des sociétés. Détente fiscale. (Loi fiscale du 31 décembre 1936.) Caisse des pensions (instituée pour une période d'expérience de deux ans). (Non encore appliqué.)	Révision des marchés de guerre. Taxation des profits des monopoles.  Suppression de la fraude à l'aide de la carte d'identité fiscale (votée plusieurs fois, jamais réalisée). Contrôle des sorties de capitaux et répression de leur évation par les mesures les plus sévères allant jusqu'à la confiscation des biens dissimulés à l'étranger ou de leur contre-valeur en France.	Surestimation des actifs de sociétés dans l'inventaire des industries de guerre. Projet d'ententes industrielles obligatoires qui légaliseraient les monopoles.  Liberté absolue des sorties d'or et de capitaux. Avantages accordés aux spéculateurs et aux porteurs d'or en vue de l'emprunt de la défense nationale.